Nations Unies A/63/L.71

Assemblée générale

Distr. limitée
6 mai 2009
Français
Original : anglais

Soixante-troisième session
Point 48 de l'ordre du jour
Suivi et mise en œuvre des textes issus de la Conférence internationale de 2002 sur le financement du développement, et préparatifs de la Conférence d'examen de 2008

Projet de décision soumis par le Président de l'Assemblée générale

Organisation des travaux de la Conférence des Nations Unies sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement, et arrangements y relatifs (New York, 1er-3 juin 2009)

L'Assemblée générale, prenant note des dispositions figurant dans la note du Secrétariat sur le projet d'organisation des travaux de la Conférence sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement[1], décide d'adopter l'organisation des travaux de la Conférence et les arrangements y relatifs tels qu'ils figurent dans la note du Secrétariat et de recommander à la Conférence d'adopter le règlement intérieur provisoire, l'ordre du jour provisoire et le projet de calendrier des travaux de la Conférence figurant dans les annexes I à III de la note du Secrétariat.

[1] A/63/825.

09-32808 (F) 060509 060509

Merci de recycler